

AU SOMMAIRE

Dérèglement climatique

Le changement c'est maintenant

Le CERT vous accueille !

Vous avez dit GEMAPI ?

Ce qui change pour vous



Qu'est-ce qu'un Bassin Versant ?

Le bassin versant est l'ensemble des terrains où toute l'eau tombée rejoint la même rivière.

Sur notre territoire, chaque goutte de pluie descend vers l'Austreberthe, qui se jette ensuite dans la Seine.

Le mot du Président

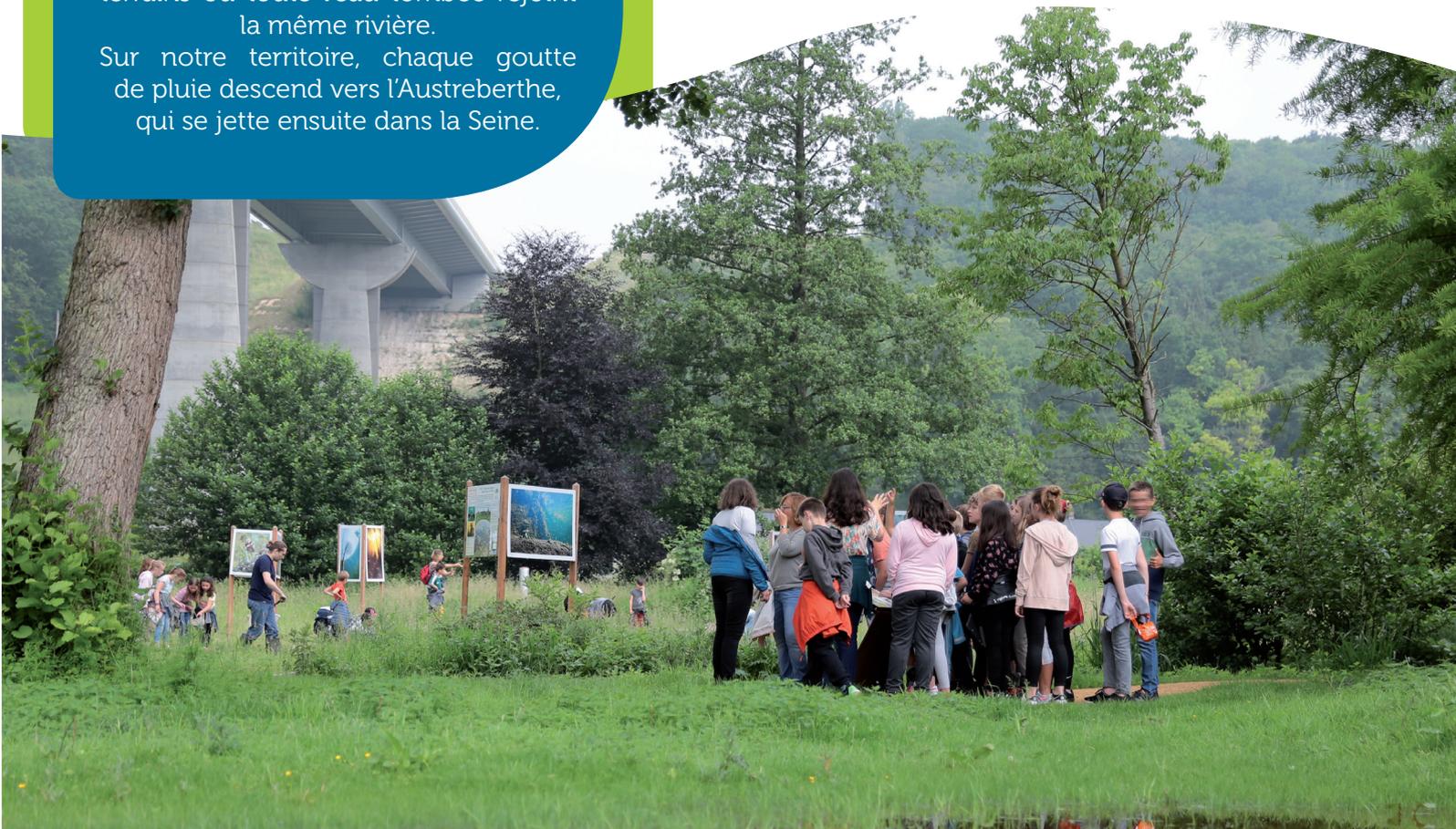
Le dérèglement climatique est une réalité que nous ne pouvons plus ignorer. Nous allons devoir faire face, de plus en plus, à des événements localisés, violents, imprévisibles.

Chacun doit se sentir, pour une part, responsable. Comme le soulignent les experts, si l'homme est le problème, il est aussi la solution ! Il s'agit de devenir **acteur du changement**, et en matière d'inondations, acteur de sa propre sécurité.

Aussi, le Centre Eau Risque et Territoire, ouvert en Juin dernier, continuera en 2019 à accueillir et sensibiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens de tout âge, qui souhaitent agir et s'engager pour notre futur commun !

Bien à vous,

Michel Cortinovis, Président du SMBVAS



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec :

- Créé en 2001 suite aux inondations catastrophiques de la décennie 90.
- Depuis 18 ans au service des 31 communes de son territoire : création d'ouvrage de régulation des eaux de pluie, accompagnement des élus, des aménageurs du territoire et des agriculteurs dans la réduction du risque, sensibilisation des élus et du public à la gestion de crise et aux bons comportements face à l'inondation.
- Depuis 6 ans, agit pour préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau.

Dérèglement climatique : le changement c'est maintenant !

Pourquoi parler de dérèglement climatique ?

La terre a toujours connu une alternance de périodes glacières et chaudes. Mais depuis la révolution industrielle, l'homme ne cesse d'extraire et de consommer des énergies fossiles comme le charbon et le pétrole. Conséquences ? Des rejets importants, dans un temps très court, de gaz à effets de serre. Ces émissions provoquent une augmentation trop rapide de la température moyenne de la terre : c'est ce qu'on appelle le dérèglement climatique.

Un phénomène global, des conséquences locales ?*

- **+ 3 à 4°C** sur la température moyenne annuelle ; + 5°C au mois d'Août = des **épisodes de canicule plus fréquents**
- **20 à 30 jours** de pluie en moins = **augmentation des jours de sécheresse** chaque année
- **6 à 10%** de précipitation plus intenses + une augmentation du niveau de la Seine (en raison de l'augmentation du niveau de la mer) = une **augmentation des épisodes d'inondations**
- Moins d'eau disponible pour l'alimentation en eau potable et pour l'Austreberthe = une **concentration des pollutions** et des conflits d'usage

* Etude réalisée par la DREAL Normandie pour le territoire du SAGE des 6 vallées en 2018 : disponible sur www.smbvas.fr/actus



Cette mante religieuse s'adapte et migre vers le nord. Il est désormais possible de l'observer au CERT.

Il est donc vital, non seulement de limiter ce réchauffement, mais aussi de s'adapter !



Signature de la charte d'adaptation au changement climatique par le Président du SMBVAS

Le SMBVAS s'engage pour le climat !

Au cours du mois du changement climatique en Octobre, plus de 400 personnes (lycéens, élus, techniciens et familles) ont été sensibilisés aux grands enjeux de ce sujet et aux bons gestes à adopter au quotidien !

Comment agir au quotidien ?

- Je fais des économies d'énergie et d'eau
- Je limite les emballages, je consomme local et de saison. Si c'est bio c'est encore mieux !
- Je privilégie les déplacements en transport collectif, en covoiturage. Ou même à pied ou à vélo !
- Je réutilise, je répare, je recycle et je partage.

Et concernant le risque inondation ? Comment s'adapter ?

- Je gère les eaux pluviales de ma maison et je réduis au maximum les zones imperméables
- Je me renseigne sur le risque d'inondation dans ma commune et je m'informe sur les bons réflexes en cas d'inondation
- J'adapte ma maison au risque si j'habite en zone inondable.





Le Centre Eau Risque et Territoire a ouvert ses portes !

Depuis Juin 2018, le Centre Eau Risque et Territoire est ouvert au public. Situé à Villers-Ecalles, au cœur de la vallée de l'Austreberthe, il héberge un espace de sensibilisation pour tous, sur les grands enjeux de la gestion de l'eau : de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques aux inondations !

Que faire au CERT ?

Découvrez notre site en visite libre :



Parcours pédagogique :
8 stations thématiques sur les enjeux de la gestion de l'eau

Audioguides :
témoignages des acteurs du territoire.
Carnet de jeux pour les enfants

Espace audiovisuel :
pour visionner des films sur nos thématiques

Maquettes et espace expo :
pour approfondir vos connaissances des inondations

Vous êtes un groupe ou un établissement scolaire ? Prenez contact avec l'équipe pour organiser une visite guidée, une animation ou un atelier sur les thématiques liées à l'eau (inondations, milieux aquatiques et mare, résilience, etc.).

Vous êtes un professionnel ou une association ? Nous pouvons mettre le CERT a votre disposition pour organiser vos événements (séminaires, formations, etc.) en lien avec l'environnement.



Infos pratiques :

Ouverture :
lundi au vendredi 9h – 17h

Programme :
smbvas.fr & Facebook

Contact :
cert@smbvas.fr



6 mois après : un premier bilan

400 visiteurs en **visite libre**
500 visiteurs lors de la **Fête de la nature**
200 enfants et adultes sensibilisés lors d'**animations** et **visites guidées** sur le site
15 grenouilles dans la **mare du CERT**



Les métiers du SMBVAS
Nathalie FEVRIER, Responsable
administrative et financière



Quel est ton rôle au Syndicat ?

Mon but est de permettre le financement des actions votées par nos élus. La bonne gestion des flux financiers est un enjeu de taille dans un contexte budgétaire de plus en plus contraignant.

Quelles sont tes missions au quotidien ?

Je m'occupe des aspects administratifs de la collectivité : délibérations, gestion des payes, des charges et des factures. Je suis aussi en charge de la gestion budgétaire, afin que les actions votées par nos élus puissent être réalisées dans de bonnes conditions et dans le cadre de la loi (marchés publics, commandes, conventions). J'assure le suivi des dossiers de subvention. A ce poste j'ai une vision globale de l'activité du Syndicat, qui me permet d'en optimiser la gestion.

Un enjeu pour 2019 ?

En 2019, la difficulté va venir de la mise en œuvre de la GEMAPI (voir page suivante). Cette loi impacte notre quotidien : nos élus vont changer et la gestion budgétaire va se complexifier !

Un chiffre à retenir ?

Via vos impôts locaux directs, vous participez au financement du Syndicat. En moyenne, chaque habitant du territoire paye 10,5€ / an pour financer nos actions.



Vous avez dit GEMAPI ?!

La GEMAPI, vous l'avez vue apparaître sur votre feuille d'impôt. De quoi s'agit-il ? Acronyme de « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** », c'est une compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1er janvier 2018.

Qu'est-ce cela change sur votre territoire ? Rien ou presque. Hier, c'était vos communes qui payaient la totalité du montant des dépenses liées au financement des syndicats de bassin versant (en plus des subventions). Aujourd'hui, ce sont les communes **et les intercommunalités**, dont certaines ont souhaité mettre en place la taxe GEMAPI.

Pour nous, cela veut dire aussi accueillir un nouvel acteur dans la gestion de nos structures : l'intercommunalité et ses représentants élus.

Bienvenue à Marie BESSE Chargée de mission agricole, érosion, ruissellements

Marie travaille à la promotion de l'hydraulique douce et donne des avis techniques sur les retournements d'herbages. Elle assure aussi la gestion du parc d'ouvrages hydrauliques du SMBVAS.

« **N'hésitez pas à me contacter pour vos projets en lien avec le monde agricole !** » - Marie

Contact : agricole@smbvas.fr



Participez à notre jeu concours !



Cette photo représente l'un des ouvrages du SMBVAS en pleine surverse. Elle nous rappelle que si les 50 ouvrages construits depuis 2001 permettent de limiter les inondations pour les événements fréquents, le risque est toujours présent !

Savez-vous sur quelle commune est situé cet ouvrage et à quelle date a été prise la photo ?

Envoyez votre réponse à secretariat@smbvas.fr avant le 31 janvier. Une surprise à la clef pour les gagnants.

Un indice ici : <https://youtu.be/pM7YH1B3QIQ>

Scannez ce QRcode
pour accéder
à la vidéo



Suivez notre actualité



Les activités du SMBVAS sont soutenues par :



Dans vos agendas en 2019 !

Samedi 25 mai :
Fête de la Nature

Le SMBVAS a déménagé !
Désormais, retrouvez-nous ici :
213 ancienne route de Villers
76360 VILLERS-ECALLES
02 32 94 00 74

secretariat@smbvas.fr www.smbvas.fr